

Un Scot qui s'élargit

► Le Grenelle de l'environnement, à échéance du 1^{er} janvier 2017, prévoit de nouvelles dispositions pour le Schéma

de Cohésion Territoriale (SCOT) avec notamment une prise en compte plus affirmée des critères environnementaux,

sociaux et économiques pour les programmes d'urbanisme. Pour mieux intégrer cette nouvelle donne, le choix d'un SCOT élargi à l'échelle du Nord Doubs, regroupant Pays de Montbéliard Agglomération et les communautés de communes voisines (Balcons du Lomont, Pays de Pont-de-Roide, Trois Cantons et Vallée du Rupt) s'est fait assez naturellement. L'arrêté de périmètre a été pris le 25 octobre, et la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) a donné un avis favorable à la création du syndicat mixte du SCOT le 28 novembre dernier. La mise en place du syndicat mixte et le lancement officiel de la procédure interviendront au début du mois. Le syndicat s'appuiera sur les services de PMA et sur l'ADU pour l'élaboration du SCOT. ■

Calendrier du SCOT :

- Etat initial de l'environnement (2014)
- Définition des objectifs (début 2015)
- Contenu SCOT (2015 et 2016)



© Simon Daval